

Québec, le 23 février 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 15 novembre 2016, le député de La Prairie a présenté à l'Assemblée nationale trois extraits de pétitions signées respectivement par 4336, 14 et 7 personnes demandant au Gouvernement du Québec qu'il fasse cesser la pratique de la pesée des élèves dans les cours d'éducation physique et à la santé dans les écoles du Québec, qu'il crée un règlement interdisant cette pratique et que les sections en lien avec le poids soient retirées des manuels scolaires.

Précisons d'abord qu'aucune mention de cette pratique n'est faite dans le programme d'éducation physique et à la santé, dont l'enseignement est obligatoire de la première année du primaire à la 5^e année du secondaire, dans toutes les écoles du Québec.

La progression des apprentissages en éducation physique et à la santé indique à l'enseignant d'aborder entre autres avec les élèves les structures et le fonctionnement du corps. Ils doivent apprendre à distinguer, repérer et identifier les parties du corps et leur fonction et à identifier et expérimenter les bienfaits de l'activité physique sur leur santé. À cet égard, la pesée est une pratique qui ne fait jamais partie du contenu de formation et, par conséquent, n'est jamais une option à retenir, n'apportant aucune valeur ajoutée. Elle devrait donc être proscrite.

Rappelons aussi que, contrairement aux autres matières, aucun manuel destiné aux élèves en éducation physique et à la santé au primaire ou au secondaire n'a été mis sur le marché par les maisons d'édition.

...2

Des constats similaires peuvent être faits à l'enseignement collégial, où aucun élément de formation ne réfère à la pratique de la pesée.

Nous pouvons vous confirmer que le Ministère, dans l'élaboration de ses programmes d'études, s'assure que tous les élèves découvrent l'importance d'avoir de saines habitudes de vie et pratiquent de façon régulière et sécuritaire diverses activités physiques, en favorisant la responsabilisation de ceux-ci à l'égard de leurs choix personnels concernant leur santé et leur bien-être.

Enfin, le Ministère a bien entendu tous les groupes qui se sont présentés lors de l'audition dans le cadre de l'étude de pétitions concernant l'opposition à la pesée des élèves dans les cours d'éducation physique. Il a pris acte des recommandations de la Commission de la culture et de l'éducation sur la question et entend y donner suite à brève échéance.

Nous vous prions d'agréer, cher collègue, nos salutations distinguées.

Le ministre de l'Éducation,
du Loisir et du Sport,



SÉBASTIEN PROULX

La ministre responsable
de l'Enseignement supérieur,



HÉLÈNE DAVID